

Séance publique du 26 avril 2002

Délibération n° 2002-0565

commission principale : développement économique

objet : **Programme jeunes ambassadeurs de Lyon - Convention avec l'Association pour les relations et les études internationales - Subvention de fonctionnement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La vocation internationale de l'agglomération lyonnaise nécessite de nombreuses actions de communication sur différentes cibles. Parmi celles-ci, les étudiants étrangers constituent une cible encore sous-exploitée alors qu'ils seront demain de très bons ambassadeurs de l'agglomération et cela durablement.

Des actions ont déjà été menées, notamment dans le cadre du plan d'action technopole - volet internationalisation, en liaison avec les universités.

L'Association pour les relations et les études internationales (Arei) a été créée sur l'initiative de quelques dirigeants d'entreprises aidés par la Chambre de commerce et d'industrie et a initié le programme jeunes ambassadeurs de Lyon.

L'action jeunes ambassadeurs de Lyon

Ce programme a été lancé à titre expérimental en 1999 en liaison avec les quatre grandes écoles du pôle économique nord-ouest de Lyon, l'Aderly, la CCIL, l'office de tourisme de Lyon et les TCL.

Son objectif est d'offrir aux étudiants étrangers la possibilité de découvrir le tissu économique régional et son potentiel scientifique, à travers un parrainage par un cadre ou un dirigeant d'entreprise.

Cette action participe ainsi au développement économique de l'agglomération.

En contrepartie des connaissances, des relations professionnelles et de l'accueil dont ils ont bénéficié, les jeunes ambassadeurs sont investis d'une mission de promotion des entreprises dans leur pays respectif. Le programme jeunes ambassadeurs de Lyon est fondé sur un principe de réciprocité.

Le bilan des actions menées

En 2001, l'action jeunes ambassadeurs de Lyon s'est développée pour concerner, aujourd'hui, 80 entreprises, 9 grandes écoles et 120 étudiants de 25 nationalités.

Le bilan est particulièrement positif pour :

- constituer un vivier de qualité pour les recrutements de futurs salariés pour les entreprises de l'agglomération,
- rapprocher les entreprises et les grandes écoles,
- développer l'ouverture internationale des entreprises,
- améliorer l'accueil des étudiants étrangers et leur permettre de se constituer un réseau local,
- constituer une communauté de personnes qui maintiendrait le contact avec l'agglomération, ultérieurement, notamment à travers le site web de l'association,
- modifier l'image de l'agglomération et montrer son ouverture économique et culturelle sur le monde ainsi que son potentiel économique et d'enseignement.

Le partenariat et le budget

Outre les partenaires privés et la CCIL, le Département a déjà apporté son soutien à ce programme. En 2001-2002, le soutien de la Communauté urbaine est sollicité pour poursuivre le développement qualitatif du programme et celui de la Région pour créer des programmes équivalents dans d'autres villes de la région.

Le budget de la promotion 2001-2002 s'élève à 134 000 €, celui de la promotion 2002-2003 devrait atteindre 180 000€.

Le développement de ce programme s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine en matière de développement économique et contribue également au développement de son image internationale, aux rapprochements enseignement supérieur-entreprises locales. Il est proposé au Conseil d'attribuer un appui financier de 30 000 € à cette initiative ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable au soutien de l'Association pour les relations et les études internationales (Arei) pour un montant total de 30 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'Arei.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,